baix, outre qu'il présente bien des inconvénients dans la pratique, nécessite, de plus, des dépenses assez importantes. Ainsi il a été calculé que pour Tourcoing, les frais de perception des droits par l'exercice s'élèveraient à 35,000 fr. par an.

3° Reste le système de l'abonnement employé ici, depuis quelques années, et nous ajouterons avec avantage pour les finances municipales.

On sait que la collectivité des brasseurs de Tourcoing s'engage à verser à la ville une somme calculée d'après la consommation locale, et à raison de 2 fr. 70 l'hectolitre.

Le conseil municipal a maintenu pour l'année 1895 la somme de 212,000 fr. payée pour l'abonnement de 1894. Or la fabrication de la bière a sensiblement diminué cette année dans notre ville. De 78.158 hectolitres, déduction faite des sorties, en 1893, elle est tombée à 70.705 hectolitres.

Dans le précédent abonnement avec les brasseurs, les quantités fabriquées étaient majorées de près de 18 0[0, ce qui, au taux de 2 fr. 70 l'hectolitre, avait donné 212,000 fr.

Si on avait appliqué la même majoration de 18 0[0 aux quantités de 1894, on n'aurait obtenu que 190.900 fr., soit pour la ville un déficit de 21.000 fr. Mais comme la même somme que l'an dernier, 212,000 fr a été acceptée par les intéressés et comme la fabrication a baissé de plus de 7000 hectolitres, le pourcentage actuel se trouve porté à 26 0[0. Cette majoration se rapproche sensiblement de celle constatée à Lille, par exemple, ce qui prouve que l'abonnement est, en somme, le moyen le plus pratique et le plus avantageux pour nos finances.

L'élargissement de la rue de la Cloche. — Lors de la première séance de la session ordinaire de novembre du Conseil municipal, M. Honoré Colson a déposé une proposition portant la signature de plusieurs de ses collègues, tendant à l'élargissement, à bref délai, de l'importante rue de la Cloche, l'une des plus anciennes et des plus fréquentées de la ville. Entre autres motifs allégués pour justifier l'urgence de cette demande, l'auteur du vœu rappelait le terrible accident qui avait, quelques semaines auparavant, coûté la vie au malheureux ouvrier peintre Delplace.

A son débouché, du côté des Halles, la rue de la Cloche n'a pas 5 mètres de largeur; c'est par là que toutes les voitures venant du Chêne-Houpline, de la Croix Rouge, du chemin du Virolois et de la rue du Touquet doivent passer. Les véhicules qui arrivent de ces deux dernières directions prennent, pour ne pas avoir à faire un grand détour, la longue rue de Renaix, qui présente elle-même de si dangereux étranglements, pour gagner la place de la Nouvelle Aventure et s'engager ensuite dans la partie la plus tortueuse de la rue de la Cloche. Il faut ajouter encore le contingent fourni par la rue de la Verte-Feuille.

Une grande amélioration serait déjà réalisée, si l'élargissement était fait jusqu'à la place de la Nouvelle Aventure; car, à partir de ce point, les équipages prennent, au retour, différentes directions; la rue de la Cloche elle-même a suffisamment de largeur pour que deux voitures puissent s'y croiser.

La question n'est pas nouvelle: on s'en est occupé, mais peut-être pas avec un bien grand désir d'arriver à un résultat, quand on étudiait la grosse entreprise des grands travaux.

Tout le monde parlait alors de la rue de la Cloche, et, pour beaucoup, ce fut une déception de voir qu'on avait donné la préférence à l'ouverture de certaine voie, dont l'utilité était plus ou moins contestée, et qu'on ne faisait rien, absolument rien, pas même l'élargissement, jusqu'à la place de la Nouvelle Aventure, de la rue de la Cloche.

Au nombre des projets étudiés par la commission spéciale des grands travaux mais ajournés ou rejetés, figurait la rue de la Cloche. Il était dit que la nécessité d'élargir cette rue, au débouché de la rue de Tournai, est bien manifeste; que c'est une grande artère : qu'à l'heure de la sortie des fabriques et au moment des offices, la circulation y est des plus actives. On entra en pourparlers avec des propriétaires dont les prétentions furent, paraît-il, hors de toutes proportions avec la valeur réelle des immeubles, et on recula devant l'expropriation, du côté droit, sur une longueur de 80 mètres, c'est-à-dire jusqu'à la Place de la Nouvelle-Aventure. Par ce projet, la largeur n'aurait pu être portée qu'à 8 mètres, et la dépense était évaluée à 125,000 francs

La commission ajoutait que l'amélioration eût été insignifiante : tout le monde, assurément, ne sera pas de son avis.

Le rapport se terminait ainsi : « Il semble que si on se décidait quelque jour à faire une expropriation, il conviendrait de l'effectuer, non pas sur la base de la mise à l'alignement (10 mètres) mais pour donner à cette partie de la rue une largeur de 12 mètres. »

C'est sans doute sur cette donnée que sera discutée la proposition de l'honorable M. Honoré-Colson.

Depuis les grands travaux il n'avait plus été question qu'une seule fois de la rue de la Cloche, à propos de la demande d'un propriétaire d'acheter à la ville une parcelle de quelques mètres carrés, provenant de l'emplacement de deux petites maisons, nos 18 et 20, lesquelles avaient été déclarée inhabitable par la commission des logements insalubres. Le Maire avait été autorisé à en faire l'acquisition; et la parcelle susdite restait en dehors de l'alignement. Mais les commissions des finances et de la voirie rejetèrent les offres, parce que, à cet endroit, la rue est tellement étroite, que quand deux voitures se rencontrent, elles doivent emprunter les trottoirs.

Maintenant que la question d'élargissement a été de nouveau soulevée, il faut espérer qu'elle entrera dans une phase plus active et que l'assemblée communale ne tardera pas à s'occuper de la proposition de M. Honoré-Colson.

Mort de M. le chanoine Hollebecque, supérieur du collège de Marcq. — L'enseignement catholique libre vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués, un homme qui consacra toute une longue carrière à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, et qui, par ses grandes qualités de l'intelligence et du cœur, s'était attiré l'estime et l'admiration de tous. M. le chanoine Hollebecque, supérieur du collège de Marcq, est décédé samedi à 4 heures du soir, à la suite d'une assez courte maladie.

Il s'était alité le 4 décembre, mais sentant sa fin prochaine, il avait voulu, avant d'être terrassé par le mal, recevoir dans la plénitude de ses facultés les derniers secours de la religion. C'est en présence de tous les professeurs et des élèves de la grande division, que les sacrements lui furent administrés. Le vénéré supérieur avait voulu, en ce moment solennel, réunir une dernière fois autour de lui ses collaborateurs, et ces jeunes gens qu'il aimait à appeler ses chers enfants. Il leur adressa de suprêmes recommandations toutes inspirées de ce zèle sacerdotal et de ce dévouement à la jeunesse qui ont été le mobile de sa vie.

L'état du malade s'était aggravé depuis quelques jours, et vendredi il entrait en agonie.

Il nous serait difficile de retracer dès aujourd'hui, car elle le mérite, une existence si bien remplie, mais nous tenons à consacrer sans retard quelques notes biographiques au regretté défunt.

Né le 14 mai 1824, M. Henri Hollebecque était issu d'une très honorable famille d'Hondschoote. Son père était notaire, et il remplissait les hautes fonctions de chef de l'administration municipale de cette ville.

L'honneur avait toujours été de tradition dans la famille de M. Hollebecque. Son grand père maternel, M. Fockedé, membre de la Convention nationale, fut le seul député du Nord qui ne vota pas la mort de Louis XVI; aussi il faillit porter plus tard sa tête sur l'échafaud, et il n'échappa au supplice que par miracle.

Après avoir fait de fortes études classiques, M. Henri Hollebecque se voua au sacerdoce, et il choisit la carrière de l'enseignement dans la société Saint-Bertin. En 1848, il entrait comme professeur au collège de Marcq: il y avait quelques années seulement que cette institution avait été fondée.

Ordonné prêtre en 1852, il succédait en 1869 à M. le chanoine Crèvecœur, comme supérieur du collège. Tout le bien qu'il fit à cette excellente maison d'éducation, durant les 46 ans qu'il y a passés, la prospérité dont elle jouit maintenant en est le plus éclatant témoignage.

Il avait introduit et toujours maintenu, avec de fortes études, une discipline dont la fermeté était tempérée par la douceur. Son unique ambition était de faire de ses élèves des hommes utiles à leur pays, et des chrétiens aux convictions profondes. Les mémorables fêtes du cinquantenaire de l'institution, célébrées en 1890, au milieu d'une véritable affluence d'anciens élèves, dont plusieurs occupaient de hautes situations dans la société, avaient été pour le vénéré supérieur un véritable triomphe.

Les éminentes qualités de M. l'abbé Hollebecque, devaient attirer sur lui l'attention des autorités ecclésiastiques. Il était chanoine des diocèses de Cambrai et d'Arras, et il faisait partie comme vice-président du Conseil d'administration de l'Université Catholique de Lille.

Malgré les charges que lui donnait la direction du collège, M. le chanoine Hollebecque avait aussi accepté des fonctions publiques.

Il était, ainsi que son prédécesseur M. le chanoine Crèvecœur, membre du Conseil municipal de Marcq depuis 1871, mandat qu'il conserva sans interruption.

Aux élections de 1892, il avait été élu par 750 voix, avec une partie de la liste indépendante, et il occupait le quatrième rang dans l'ordre du tableau.

Là encore, il apporta toutes les ressources de sa vive intelligence, de son esprit de conciliation et de son exquise courtoisie. Ses adversaires eux-mêmes lui portaient la plus grande estime.

La mort de M. le chanoine Hollebecque sera vivement ressentie par tous ceux qui l'ont approché, par ses anciens élèves surtout qui l'aimaient comme un père, par tous ses collaborateurs qui professaient pour lui autant de respect que d'admiration.

Nous indiquerons ultérieurement la date des funérailles du vénéré supérieur du collège de Marcq.

Tirage d'obligations de l'emprunt pour l'usine municipale à gaz. — Samedi à 10 heures du matin a eu lieu dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Sénélar, adjoint, assisté de MM. Théry-Rasson et A. Ducoulombier, conseillers municipaux, et en présence de M. Bulté, receveur municipal, le 21e tirage de l'emprunt de 2.250 000 francs autorisé par la loi du 27 février 1878, destiné à l'installation de l'usine municipale à gaz.

Voici la liste des 85 numéros sortis, remboursables au 15 janvier 1895 par 498 fr. 94 centimes, net.

2.847	930	2.323	3 769	363	852	3.313
4 310	4 480	181	510	3.920	3 362	1.663
2 444	4 714	27	112	4 617	304	4.029
3 058	4.334	989	923	3.882	3 867	4 363
2 596	49	1.123	4.819	4.209	2.184	2.650
2.089	922	1.025	2.468	51	4 564	597
509	3.272	2.140	2 664	816	4 141	2.131
2 341	544	4.173	4 257	423	1.238	1.448
3.139	3 822	716	4.600	4.962	1.328	2.306
4 313	4.687	837	500	2.507	216	691
3.300	3.757	2.360	1.052	3.981		

3.649	4.735	3 108	4 465	2.624	778	2 818
3.713	4 404	423				

La commission de surveillance de l'Académie de musique — Aujourd'hui dimanche, à 11 heures du matin, M. le Maire et son délégué procéderas à l'Académie de musique, à l'installation des membres formant la nouvelle commission de surveillance; voici quelle en est la composition :

MM. Dervaux-Welzel, Denis Grau, Wautier, Delva, Waetgens et Jules Watteuw qui en faisaient déjà partie.

Les nouveaux membres sont : MM. Goguenheim, Loridan, conseiller municipal et Louis Destombes, fabricant de chicorée.

L'ameublement de la Crèche de la rue de Guisnes. — Il sera procédé le vendredi 6 janvier 1895, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication sur soumissions cachetées des fournitures pour l'ameublement de la deuxième crèche municipale, située rue de Guisnes. La fourniture s'élève à environ 9,000 fr.

Halluin. — *Réunion du Conseil municipal.* — Les membres du Conseil municipal sont convoqués pour le mardi 18 courant à cinq heures et demie du soir. La délibération portera sur les questions à l'ordre du jour suivant :

1° Question du gaz: rapport de la commission; 2° Sectionnement du canton Nord de Tourcoing ; 3° Police d'assurance de l'abattoir; 4° Octroi: application du produit des surtaxes à des travaux extraordinaires de voirie 5° Vote du traitement d'un receveur d'octroi à l'abattoir; 6° Abattoir, tarif des taxes d'abattage et droits d'étable et d'écurie ; 7° Création d'un laboratoire de bactériologie à Lille: demande de souscription; 8° Rue du Château: prolongement de l'aqueduc; 9° Demande d'indemnité de logement pour un instituteur adjoint; 10° Vote de crédits supplémentaires.

— *Arrestation pour fraude.* — Auguste Lemaître, âgé de 58 ans, cultivateur à Halluin, demeure au sentier Mitoyen, entre la France et la Belgique. Depuis longtemps, il était soupçonné de se livrer à la fraude et d'opérer en grand, sur la blé, les bestiaux, etc. On lui avait dressé toutes sortes d'embûches; mais il avait toujours su se tenir sur ses gardes. Il connaissait trop bien les préposés.

On prit le parti d'envoyer sur les lieux les douaniers Joseph Dauchy et Pierre Laesnes, de la brigade mobile de Mouveaux.

Ils se mirent en observation dans le voisinage et ils n'attendirent pas longtemps. Lemaître passa la ligne frontière et revint bientôt. En voyant deux hommes qui semblaient le surveiller, il entra dans l'un des ses champs pour chasser les corbeaux. Il se décida enfin à rentrer chez lui, il fut aussitôt appréhendé. Il n'était porteur que de petites quantités de cassonade, de riz et de farine. Il n'en a pas moins été amené à la gendarmerie de Tourcoing, samedi, vers le soir.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLLEUR

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

86724

Neuville. — *Elections municipales.* — Il sera procédé le dimanche 23 décembre, à l'élection de deux conseillers municipaux, en remplacement de M. André Bischot décédé, et de M. Jeanbucatteau, qui a donné au mois de septembre dernier sa double démission de conseiller et d'adjoint.

Le dimanche suivant 30 décembre, l'assemblée communale sera mise au complet devra se saisir pour l'élection d'un adjoint.

Lisselles. — *Le sectionnement du canton nord de Tourcoing, au Conseil municipal.* — Voici le texte du rapport de M. le Maire et de la délibération prise à propos du projet de sectionnement du canton nord de Tourcoing.

Après en avoir délibéré :

« Le Conseil,

» Considérant que les deux cantons actuels de Tourcoing sud et nord, contiennent une population de 116,087 habitants avec 20,113 électeurs se subdivisant comme suit : Canton sud 59,099 habitants, dont 38,302 Français et 20,797 étrangers; électeurs 11,249. — Canton nord 56,988 habitants, Français 27,783, étrangers 29,205; 8,864 électeurs.

» De sorte que le canton-Sud de Tourcoing compte 2141 habitants et 2381 électeurs de plus que le canton Nord et ce dernier possède, avec une population beaucoup moindre, 8408 étrangers de plus que le canton Sud.

» Et comme conséquence, il semblerait que pour être logique, l'auteur de la proposition du sectionnement en trois cantons de la circonscription cantonale actuelle de Tourcoing aurait dû proposer la division en deux du canton-Sud qu'il représente au Conseil d'arrondissement, plutôt que le canton-Nord, dont plus de la moitié est belge.

» Considérant que c'est la population actuelle des cantons de Tourcoing qui semble nécessiter le sectionnement en trois cantons des deux cantons actuels, il est de l'intérêt, non seulement des habitants de Tourcoing mais aussi de ceux des communes qui en dépendent, que ce sectionnement se fasse comme cela s'est pratiqué pour la division de la circonscription cantonale de Roubaix, de manière à conserver le chef-lieu à Tourcoing.

» Considérant que cet intérêt existe d'une manière toute particulière pour la commune de Linselles dont tous les habitants, industriels, commerçants, cultivateurs et ouvriers tisserands ont des relations journalières avec la ville de Tourcoing qui est reliée avec Linselles par un service d'omnibus.

» Considérant d'un autre côté que les relations de Linselles avec Halluin sont presque nulles : ces deux localités ne sont reliées entre elles ni par un chemin de fer ni même par un service d'omnibus; que d'ailleurs la ville d'Halluin se trouve à l'extrême frontière; que sur les 14,758 habitants qu'elle possède il y a 11,026 étrangers et seulement 3,722 Français, nombre inférieur à celui de Linselles et qu'il est par suite inadmissible de faire un chef-lieu de canton d'une ville aussi éloignée du point central du nouveau canton proposé et dont d'ailleurs les trois quarts des habitants sont Belges.

» Considérant enfin que la proposition contenant, sous le fallacieux prétexte de sectionnement, une séparation inexplicable de la circonscription de Tourcoing de quatre communes du canton nord pour former un nouveau canton, semble n'avoir été votée que par surprise par le Conseil d'arrondissement dans la séance du 20 juillet qui était la dernière de la session, au cours de laquelle seulement le représentant du canton-sud l'a présentée afin qu'elle puisse être soumise à l'examen préalable d'une commission.

« A l'unanimité.

» Proteste avec la plus grande énergie contre la division proposée et la mutilation qui en résulterait pour la circonscription cantonale de Tourcoing; et elle émet le vœu que le 3e canton de Tourcoing comprenne une portion des deux cantons actuels de manière à ce que cette ville reste chef-lieu des trois cantons ainsi que cela existe à Roubaix, et que dans tous les cas la commune de Linselles continue à faire partie d'un des cantons qui conserveront Tourcoing comme chef-lieu.

LILLE

M. le docteur Leloir. — L'institut de France (Académie des Sciences) vient de décerner à M. le docteur Leloir, de la Faculté de médecine de Lille, le prix Barbier pour ses travaux sur les affections de la peau d'origine lymphatique et scrofulo-tuberculeuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESBARBIEUX-DUVILLIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Elie-Auguste DESBARBIEUX, ancien adjoint de la Confrérie du T.-S. Sacrement, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1894, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 15 courant, à 4 heures 1[2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 44. — La Confrérie du Très-Saint Sacrement fera célébrer un Obit en la même église, le mardi 18, à 7 heures.

Les amis et connaissances de la famille VAN WELDENTAELMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Pierre VAN WELDEN, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, veuf de Dame Virginie TAELMAN, pieusement décédé à Roubaix, le 13 décembre 1894, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 16 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 15, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 145.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-HUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile PROUVOST, contremaître, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1894, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 8, à 1 h. 1[2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph LAGNIEZ, époux de Dame Anne-Marie MAZURE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1894, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 17 décembre 1894, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Adelaide AMBIN, veuve de Monsieur Célestin CAUDRON, pieusement décédée à Mouveaux, le 2 novembre 1894, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Jeanne-Christine DEVAERE, épouse de M. Emile BOITTIAUX, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1893, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie DUNOLLE, épouse de M. Edouard CAUCHETEUX, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1894, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 10 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie-Françoise KETELERS, épouse de M. Edouard COTTIGNIES, décédée à Roubaix le 14 novembre 1894, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Valentine-Henriette GOVAERE, épouse de M. Jules D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1893, dans sa 40e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond SELLE, époux de Dame Augustine HONORE, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1894, à l'âge de 65 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli,